

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025**
N°DCM-2025-009
OBJET :
FINANCES

Compte administratif 2024

Budget principal

L'an deux mille vingt-cinq le trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 25 février 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents :

M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DEFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

M. MARTINON représenté par M. CURNILLON - Mme CARLOT-MARTIN représentée par Mme BAS DEFARGES - M. DI CARLO représenté par M. MORIN - Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. JACQUARD - M. DUPUPET représenté par M. PERREAULT - Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par M. LEGRAS.

Absent : néant.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 17

Membres votants : 25

Madame Annie ROBIN est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MORIN pour la présentation du compte administratif 2024 : En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2024 se sont élevées à 6 429 979,98 €, y compris les opérations d'ordre. Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 se sont élevées à 8 037 756,99 € (l'excédent de fonctionnement 2023 reporté s'élevant à 1 022 726,34 €).

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2024	BUDGET 2024	Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 852 720,00	2 195 394,01
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 073 119,00	2 802 086,77
014	Atténuations de produits	5 000,00	3 400,00
65	Autres charges de gestion courante	1 163 761,00	988 949,43
66	Charges financières	189 000,00	165 082,29
67	Charges spécifiques	5 000,00	1 888,59
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 000,00	00,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	273 178,89
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 429 979,98 €

... / ...

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2024	BUDGET 2024	Titres émis
013	Atténuations de charges	158 000,00	136 380,64
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	226 000,00	292 445,81
73 - 731	Impôts et taxes	5 894 067,00	5 993 543,26
74	Dotations et participations	1 378 165,00	1 404 139,58
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00	114 242,92
77	Produits spécifiques	4 000,00	4 271,06
78	Reprises provisions, dépréciations	00,00	00,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000,00	92 733,72
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			8 037 756,99 €

En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 1 796 348,55 € et les recettes à 2 224 359,15 € (le solde d'exécution reporté 2023 est négatif à 725 401,80 €).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Chapitre	Dépenses d'investissement 2024	Mandats émis
204-20-21-23	Total des dépenses d'équipement	532 290,99
16	Emprunts et dettes	1 153 989,34
27	Autres immobilisations financières (portage EPF)	17 334,50
040 - 041	Opérations d'ordre entre sections	92 733,72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 796 348,55 €

Au niveau des opérations individuelles, les principales dépenses réalisées sont :

- 161 456,38 € pour les travaux divers sur les bâtiments communaux / Prog. 2023 (81 000 € pour la chaudière de l'école élémentaire),
- 86 876,69 € pour les travaux de rénovation énergétique (Led gymnases et halle sportive),
- 77 028,00 € pour les études de diagnostic de l'église Saint-André,
- 62 635,19 € pour les travaux divers sur la voirie communale / Prog. 2024 (dont les voies du Bramont, de la Bouchardière, et du Vernay),
- 34 722,04 € pour les travaux divers sur les bâtiments communaux / Prog. 2024 (dont la toiture et les stores de l'école maternelle, ainsi que la toiture du bâtiment de Malatrait),
- 22 258,08 € pour l'équipement informatique de divers sites (dont 8 000 € pour la numérisation / indexation des registres d'état civil).
- 13 885,00 € pour la reprise des concessions des carrés n°10 et 11 du cimetière.

Chapitre	Recettes d'investissement 2024	Titres émis
13	Subventions d'investissement	192 614,10
10	FCTVA, taxe d'aménagement, exc. de fonctionnement capitalisé	208 366,16
16	Emprunts et dettes assimilées (cautions jardins familiaux)	200,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00
040-041	Opération d'ordre entre sections	273 178,89
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 500 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 224 359,15 €

... / ...

Le FCTVA versé par l'Etat à la collectivité a représenté 115 483,43 €. La taxe d'aménagement perçue sur les autorisations d'urbanisme s'est élevée à 92 882,73 €.

Au niveau des opérations individualisées, les principales recettes réalisées proviennent des co-financiers de l'aménagement du terrain synthétique de l'Europe pour 18 800 € de la Fédération Française de Football / Ligue Régionale. L'Etat / DRAC Rhône-Alpes a versé 16 695,50 € afin d'accompagner les études de diagnostic de l'église Saint-André. L'Agence Nationale du Sport (ANS) a procédé au versement de 105 000 € pour la rénovation complète des éclairages intérieurs des gymnases. Le Département a versé un acompte de subvention de 43 245,20 € pour les économies d'énergie sur le patrimoine communal.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2024 s'élèvent à 235 053,85 € en dépenses (dont 62 580 € pour l'acquisition d'un véhicule camion benne des services techniques, 32 015,82 € pour l'achat de praticables sur pilotis mousse pour le gymnase de l'Europe, 26 556 € pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès et 21 361,20 € pour l'aménagement d'abris avec fondation pour les jardins familiaux. Ils représentent 132 950 € en recettes (dont 55 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments sportifs et 64 867,80 € du Département de l'Ain (solde) pour accompagner les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux).

Le résultat de clôture de l'exercice 2024 fait apparaître :

- un excédent en section de fonctionnement de 2 630 503,35 €.
- un déficit en section d'investissement de 297 391,20 €.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Philippe PERREAULT et après en avoir délibéré à l'unanimité (25 voix pour, le Maire sort de la salle au moment du vote),

APPROUVE le compte administratif 2024 du budget principal ci-dessus détaillé.

Ainsi délibéré le 3 mars 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Annie ROBIN

Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : 10/03/2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 10/03/2025

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.